

Permis d'Urbanisme CODT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de S.A. FINANCES ET INDUSTRIES demeurant Rue de Tombeek 5 à 1331 RIXENSART pour la transformation du Moulin Mignolet en lieu d'accueil à destination des familles et des entreprises ainsi que restauration d'un étang sur un terrain situé Naze, 40 à 4987 Stoumont, et cadastré 5e division, section A n°927M- 929D- 932A- 933B- 934 - 5e division, section B n°621D- 621E.

Le projet déroge au plan de secteur le bâtiment étant situé en zones agricole et forestière d'intérêt paysager ainsi qu'aux normes PMR;

et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional;
- Art. R.IV.40-1.6° la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment qui se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code wallon du patrimoine; -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'**accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

L'enquête publique est ouverte le 13.03.2023 et clôturée le 27.03.2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 27.03.2023 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet